



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

RAISMES



## PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire marque une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des « collectivités locales ».

Si leur action est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle. Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose à la commune dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article D.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que le débat d'orientation budgétaire comporte les éléments relatifs aux orientations budgétaires envisagées, notamment, les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Sont notamment précisées, les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en matière, de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, de même que les principales évolutions relatives aux relations financières entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale.

En complément, sont évoqués les engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement. La structuration du financement des investissements complète cette partie, la gestion de l'encours de dette est évoquée.

Enfin, des informations relatives à la structure des effectifs et les éléments de rémunération complètent la présentation.

Le rapport d'orientation budgétaire qui vous est dressé permet de restituer les orientations budgétaires de la ville à la lumière d'un contexte national et international donné et des mesures législatives envisagées et/ou votées pour 2024.

Il doit être présenté à l'assemblée délibérante dans un délai maximum de deux mois précédant le vote du Budget Primitif.

Le vote de ce dernier est prévu le 21 décembre 2023.

# **SOMMAIRE**

- I. Projet de loi de Finances 2024**
  - a. Contexte général**
  - b. Mesures relatives aux collectivités**
- II. Rappel des données générales relatives à la ville**
- III. Orientations Budgétaires Générales**
  - a. Rappel des objectifs de Raismes 2032**
  - b. Conforter les recettes de fonctionnement sans impacter la fiscalité**
  - c. Continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement**
  - d. Renforcer le suivi et la recherche des subventions**
  - e. Une politique d'investissements affirmée**
- IV. Une gestion maîtrisée de la dette**
- V. Panorama des grands projets / actions pour 2024**

# I. PROJET DE LOI DE FINANCES 2024:

## a. Contexte National

Quel contexte macro-économique pour ce projet de loi de finances ?

En 2024, la croissance serait de + 1,4 %, un rythme proche de la tendance de long terme de l'économie française. L'inflation quant à elle diminuerait sensiblement à + 2,6 %.

Une politique de protection des Français a été menée face à l'inflation durant l'année écoulée. L'État a dépensé au total 36,8 milliards d'euros pour aider les ménages et les entreprises, grâce au bouclier sur le gaz et l'électricité qui permet de limiter le niveau d'inflation à 4,9 % en 2023.

La maîtrise de la dépense est prioritaire. L'année 2024 doit être celle de la baisse du déficit, pour s'inscrire dans la trajectoire de retour sous les 3 % en 2027 et de réduction de la dette à 108,1 % en 2027.

Ce projet de loi de finances engagera des économies à hauteur de 16 milliards d'euros, notamment grâce à :

- la fin progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique,
- la mise en place de dispositifs pour lutter contre les fraudes.

Il est aussi marqué par l'adoption d'une méthode nouvelle : les revues des dépenses publiques qui seront reprises chaque année, et la mise en place de réformes structurelles.

Présenté en Conseil des ministres par Bruno Le Maire et Thomas Cazenave mercredi 27 septembre, ce projet de loi de finances traduit les choix fiscaux et budgétaires effectués par le Gouvernement pour l'année 2024.

Il met l'accent sur la lutte contre l'inflation et la protection du pouvoir d'achat des Français, la baisse du déficit public, et les investissements pour préparer l'avenir et tout particulièrement la transition écologique.

Le projet de loi de finances pour 2024 s'inscrit dans un environnement économique toujours complexe, marqué par la hausse des taux d'intérêt et des incertitudes géopolitiques majeures, qui résultent notamment de l'invasion russe en Ukraine.

Pour 2024, le budget est articulé autour de trois chantiers prioritaires :

1. le régalién – armée, police, justice –, en hausse de 4 milliards d'euros,
2. la transition écologique, à hauteur 40 milliards d'euros avec 7 milliards d'euros de crédits supplémentaires,
3. l'éducation et la formation à hauteur de 5,5 milliards d'euros.

Ce nouveau budget mobilisera au total près de 25 milliards d'euros pour l'indexation des prestations sociales et des minima sociaux, des retraites et de l'impôt sur le revenu.

## b. Les mesures relatives aux collectivités locales

Afin d'inciter les collectivités à orienter leurs investissements vers la transition écologique, l'objectif de verdissement des dotations est également renforcé pour atteindre près de 0,5 Md€ (soit une hausse de +0,3 Md€ en AE et +0,1 Md€ en CP par rapport à 2024).



## Des moyens pour les collectivités territoriales et pour l'aménagement du territoire

En 2024, les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, y compris les mesures exceptionnelles, s'élèvent à 54,79 Md€. Après une hausse en 2023, la première depuis 12 ans, le montant de la dotation globale de fonctionnement augmente de nouveau en 2024 de + 220 M€, pour dépasser 27 Md€. L'extension du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée aux aménagements de terrains représente une aide supplémentaire de 250 M€ par an en faveur de l'investissement local, particulièrement utile à un an des Jeux Olympiques et pour conduire les projets de renaturation. Les dotations de soutien à l'investissement local de droit commun (DSIL, DETR, DPV et DSID) sont, quant à elles, maintenues à un niveau historiquement élevé de 2 Md€ en autorisations d'engagement et de 1,8 Md€ en crédits de paiement. La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance, vient également soutenir l'investissement public local à hauteur de 111 M€.

L'engagement de l'État aux côtés des collectivités se déploie à travers des mesures de soutien ciblées. Ainsi, afin de faire face au flux de demandes de délivrance de titres d'identité, la dotation relative aux titres sécurisés (DTS) sera abondée de + 47,6 M€ pour être ainsi portée à 100 M€. La mise en œuvre du plan de lutte contre les violences faites aux élus, récemment annoncé par le Gouvernement, passe par la mobilisation de 5 M€ dans le cadre du PLF 2024.

Libellé	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DF	4 073 780	3 790 471	3 440 247	3 268 727	3 250 720	3 234 903	3 210 273	3 180 804	3 158 665
DSU	1 693 136	1 996 387	2 273 210	2 437 188	2 533 397	2 614 424	2 700 620	2 772 237	2 842 458

DGF 2023 : en baisse à 3 145 307 € DSU 2023: en hausse à 2 915 244 €

TOTAL 2023: 6 060 551 €

Prévision 2024: les orientations présentées pour 2024, en l'absence de communication particulière du gouvernement dans son PLF, seront présentées stabilisées.

Il est à noter que la baisse de la population ces 10 dernières années a entraîné une baisse automatisée de la D.G.F

L'aide de l'Etat s'est donc concentrée sur la dotation sociale que représente la Dotation de Solidarité Urbaine, les curseurs sociaux et contraintes économiques exogènes ne montrant pas d'amélioration.

## La revalorisation salariale dans la fonction publique

La politique salariale prévue pour l'année 2024 sera dynamique, dans la continuité des efforts des employeurs publics en 2023 pour protéger le pouvoir d'achat des agents publics.

Dans l'ensemble de la fonction publique de l'État, les mesures programmées, notamment **une augmentation de 5 points d'indice qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024**, sont budgétées à hauteur de près de 3,7 Md€ pour 2024, représentant ainsi 3,7 % de la masse salariale. A cela s'ajoutent les impacts en 2024 de l'augmentation du point d'indice de + 1,5 % et des mesures en faveur des bas salaires pour près de 0,7 Md€, soit 0,7 % de la masse salariale totale (pour un coût total en année pleine de 1,4 Md€).

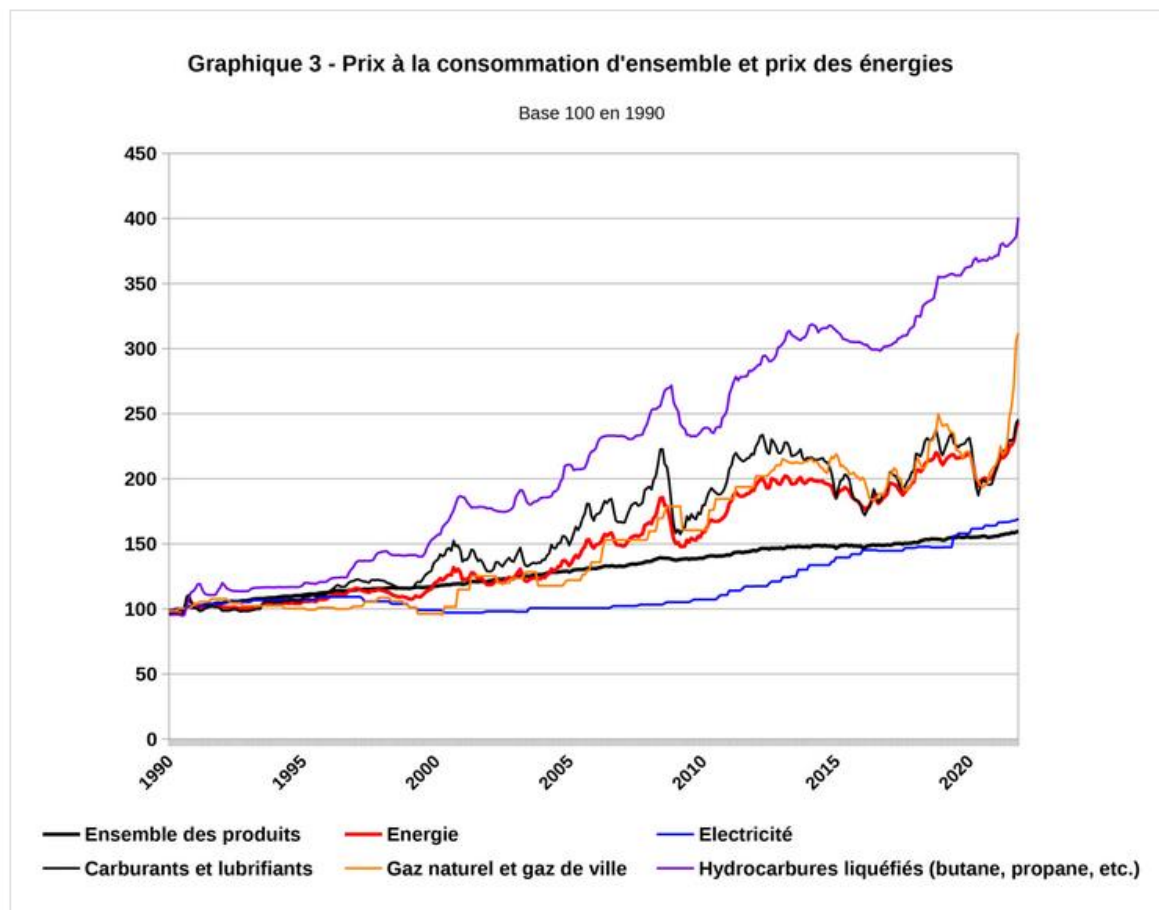
**Cette revalorisation salariale, représentant au total + 4,4 % de hausse salariale moyenne, dépasse les prévisions en matière d'inflation.** Il est à noter que cet effort sera particulièrement prononcé en faveur de la population enseignante, qui bénéficiera à elle seule d'une enveloppe catégorielle de 2,5 Md€, représentant ainsi les deux tiers du budget total, alors que le ministère de l'éducation nationale ne représente qu'environ la moitié de la masse salariale globale.

A titre individuel, une large part des agents publics profitera également d'une progression de carrière (glissement-vieillesse-technicité), dont l'impact moyen est estimé à + 1,4 % par an.

Cette revalorisation nationale du point d'indice ne comporte pas de compensation pour les collectivités locales. Ces dernières devront, en sus de la hausse des coûts de l'énergie, supporter à 100% ces hausses de dépenses de fonctionnement.

## L'IMPACT (INTER)NATIONAL DES COÛTS DE L'ÉNERGIE

Le graphique suivant rappelle l'évolution de l'augmentation des prix des différents fluides, impactant aussi bien les ménages que les collectivités.



— Source : Insee

## II. DONNÉES GÉNÉRALES

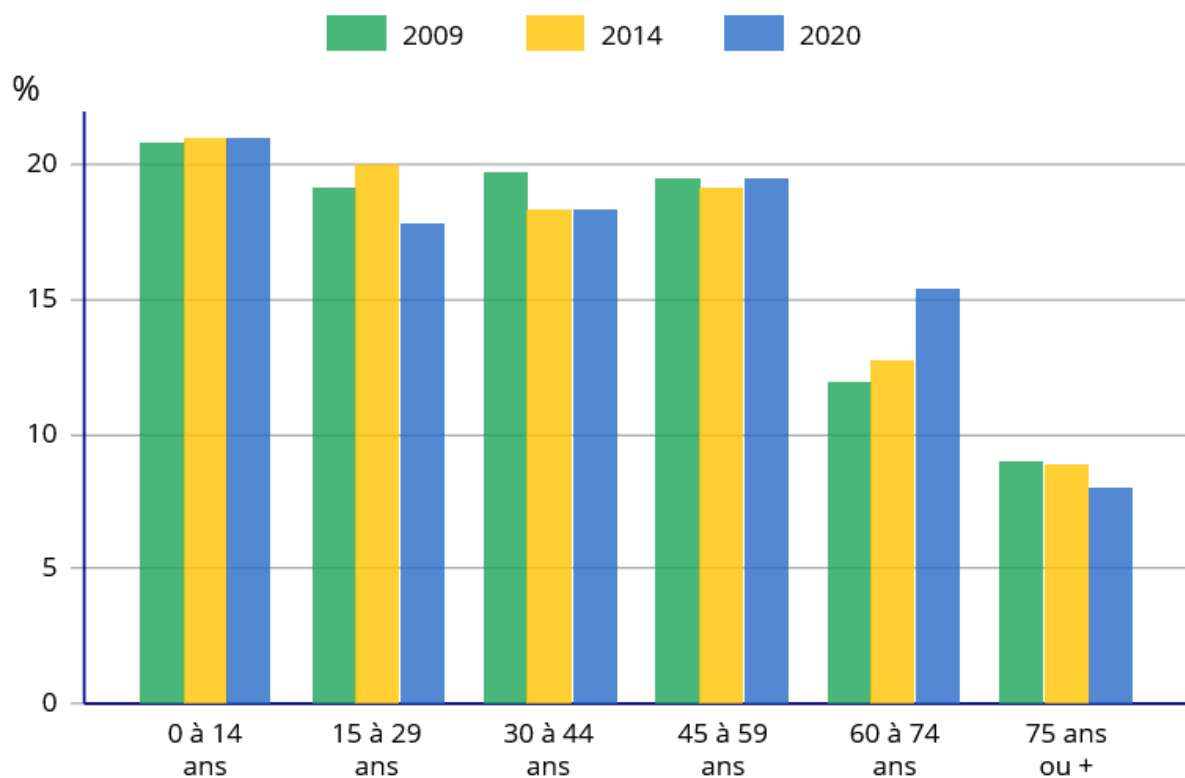
### Évolution et structure de la population en 2020

Commune de Raismes (59491)

#### POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	12 996	100,0	12 639	100,0	12 201	100,0

## POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

Ces différentes données structurelles motivent la ville à travailler sur son attractivité, afin de maintenir la population de et sur son territoire, tout en prenant en compte les profils et les difficultés sociales et financières de ses habitants.

Il est observable que la seule catégorie de population en diminution reste la tranche des jeunes de 15 à 29 ans.

Aussi, sur la base de ces éléments, il appartient à la ville de choisir les leviers efficaces en termes Budgétaires, financiers et fiscaux.

Leviers et ambitions retracés au sein du projet de ville RAISMES 2032.

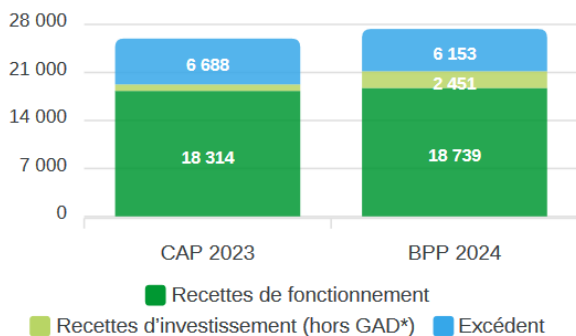


### III. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES GÉNÉRALES

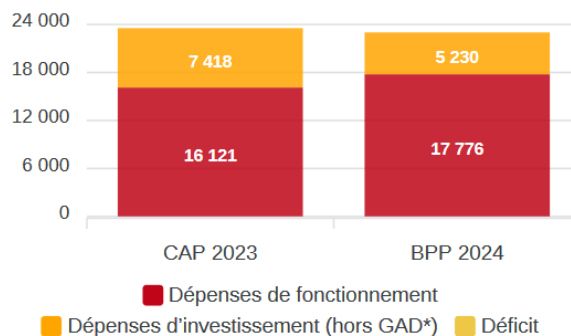


### GRANDES MASSES FINANCIÈRES

**Recettes en k€**



**Dépenses en k€**



**Fonctionnement**

Dépenses : les actions et services rendus au quotidien  
Recettes : La fiscalité directe, les dotations de l'État et le produit du domaine

**Investissement**

Dépenses : les projets d'équipement et le remboursement de l'emprunt  
Recettes : Le FCTVA, les subventions de tiers et les emprunts

## a. Rappel des objectifs de Raismes 2032

Le Budget Primitif 2024 a pour objet de retranscrire et donner les moyens à la collectivité d'atteindre les ambitions décrites dans le projet de ville Raismes 2032.

Aussi, à travers le ROB, sont précisées les actions et orientations conformes à cette philosophie et les moyens qui peuvent leur être dédiés.

Attractivité et mise en valeur du territoire (labels UNESCO, UNICEF, ERBM, Zéro Déchets, ENERGIE SPRONG, évènementiels), Rénovation et entretien du Patrimoine (rénovation thermiques et bâtementaires), sécurisation et embellissement des voiries et jardins, actions en faveur du développement durable (gestion différenciée, plan lumière, éco ferme), développement d'une véritable politique culturelle (journées du patrimoine), continuité des actions de sécurité et vidéoprotection , action sociale, politique sportive engagée, démocratie participative et transformation de la ville numérique.

L'ensemble de ces politiques se retranscrivent techniquement au sein du Budget Primitif Annuel



## b. Conforter les recettes de fonctionnement sans impacter la fiscalité

La politique en la matière reste inflexible: pas de pression fiscale supplémentaire sur des ménages déjà pour la plupart d'entre eux asphyxiés par la hausse des coûts de la vie et les politiques nationales inégalitaires.

Dans le même état d'esprit, les participations aux services publics restent constantes.

## **Produits des services et du domaine (70)**

Il est proposé de relever légèrement la prévision de recettes attendue, sans modification des tarifs des services publics, pour s'aligner sur les résultats de 2023. (400 000 € en prévisionnel 2023, 466 000€ réalisés au 15 novembre).

## **Fiscalité (73)**

Pas d'augmentation des taux pour 2024. La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) demeure inchangée à **59,29%** et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâtie (TFPNB) à 90,38%.

Il est cependant nécessaire d'observer les différentes décisions de l'Etat entraînant une hausse des bases locatives, et donc pour 2024 une hausse des recettes fiscales pour la collectivité, estimée à environ 400 000€.

Pour rappel, en 2023, la ville a également opté pour la mise en œuvre des taxes relatives aux logements vacants et secondaires, dont l'évaluation des produits est en cours.

## **Dotations (74)**

L'augmentation annoncée par le Gouvernement de la DGF n'en est pas une en euros constants, étant donné que cette hausse sera inférieure à l'inflation.

Dans le cadre de l'habituelle baisse de la DGF (causée par la baisse de la population) et la hausse de la DSU (caractérisée par le potentiel financier de la ville et de ses habitants, et l'incertitude quant à l'impact des « Quartiers 2030 » au titre de la Dotation Politique de la Ville, le Budget 2024 comprendra une enveloppe équivalente à 2023 en attente de notifications définitives (7 673 000 €).

## **Subventions et participations (75)**

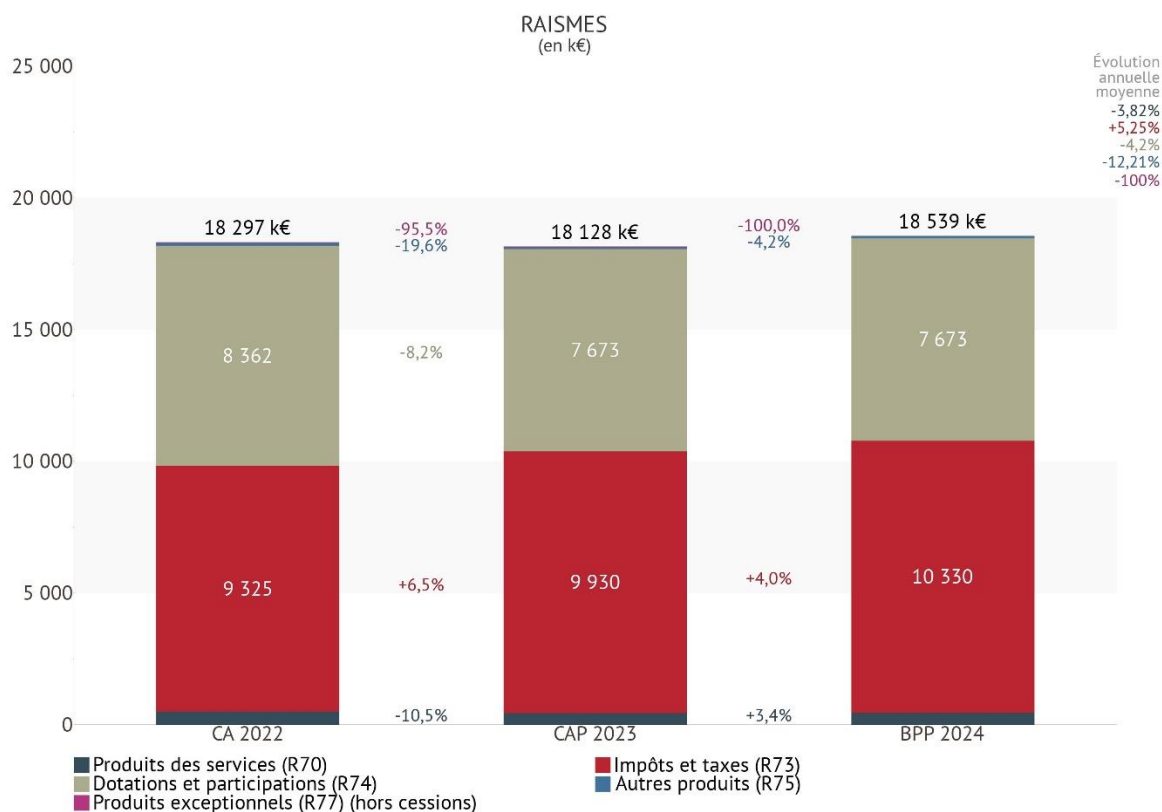
Chapitre mineur du budget de la ville, les recettes liées à des subventions de fonctionnement ne représentaient que 85 000€ en 2023. Elles sont maintenues à ce niveau pour 2024 dans l'attente des différents projets de cessions.

Ce chapitre recouvre principalement les loyers des garages, logements et antennes.

*NB : les graphiques suivants se basent sur le Compte Administratif Provisoire*

*NB2 : Le lexique page 23 reprend l'ensemble des définitions des sigles*

## GRAPHIQUE RECAPITULATIF DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2022-2024



### c. Continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement

Si certaines hausses (fluides, point d'indice, assurances), ou disparition de recettes (taxe d'habitation, taxe professionnelle) s'imposent à nous et continuent de questionner l'autonomie réelle financière et fiscale des collectivités dans leur ensemble, elles nous obligent à contraindre celles, facultatives, qui constituent le cœur de notre travail au quotidien.

#### Charges à caractère général (011)

Représentant le cœur des dépenses courantes de la collectivité, les charges à caractère général, déjà fortement contraintes en 2022, ont été également impactées en 2023 par l'augmentation extrêmement forte du prix des fluides (causée entre autres par la guerre en Ukraine).

Aussi, la ville prévoit pour 2024 une augmentation de près de 900 000 € de factures d'électricité, eau et de gaz, **culminant à 40% du chapitre des dépenses courantes**.

S'il reste 60% pour financer les actions de culture, d'entretien du patrimoine, de police ou de jeunesse, la ville confirme sa volonté de lancer des expérimentations dans le budget 2024, comme la reprise en régie de l'éco-ferme, ou le développement de la gestion différenciée.

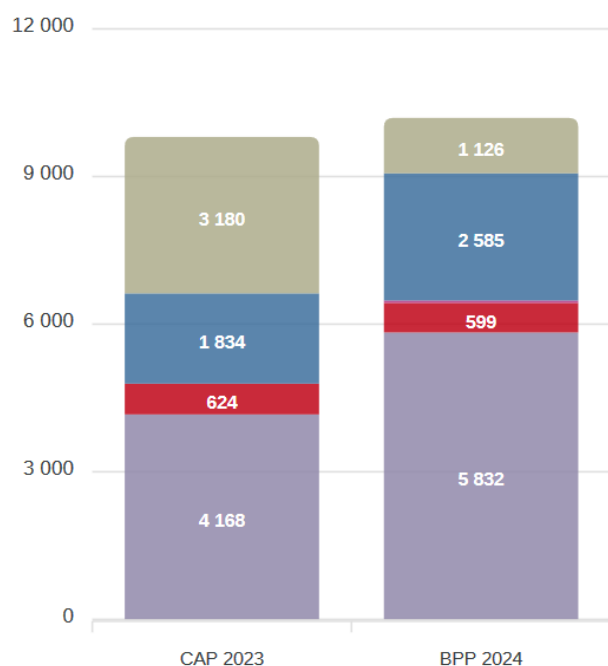
## Dépenses de personnel (012)

Poste budgétaire pour le moins conséquent, représentant près de 60% des dépenses réelles de fonctionnement, les dépenses de personnel sont gérées au plus près.

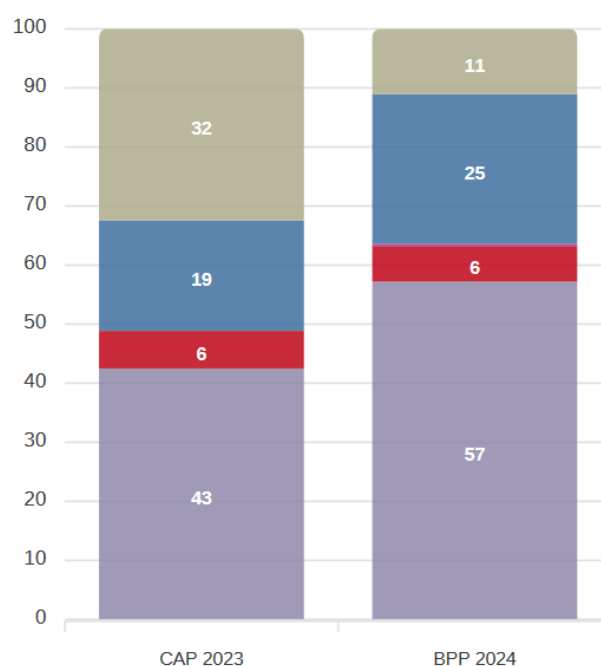
Cette année encore, la ville observe une stabilisation du nombre de ses agents (190 agents titulaires): les seules hausses de budget étant constitutives du GVT (glissement vieillesse technicité), et de l'augmentation du point d'indice.

Ce poste budgétaire dépassera donc pour la 1ère fois les 10 millions d'euros en 2024.

● Dépenses de personnel en k€



● Dépenses de personnel en base 100



■ Rémunérations titulaires

■ Non titulaires

■ Vacances

■ Insertions

■ Sécurité sociale

■ Autres

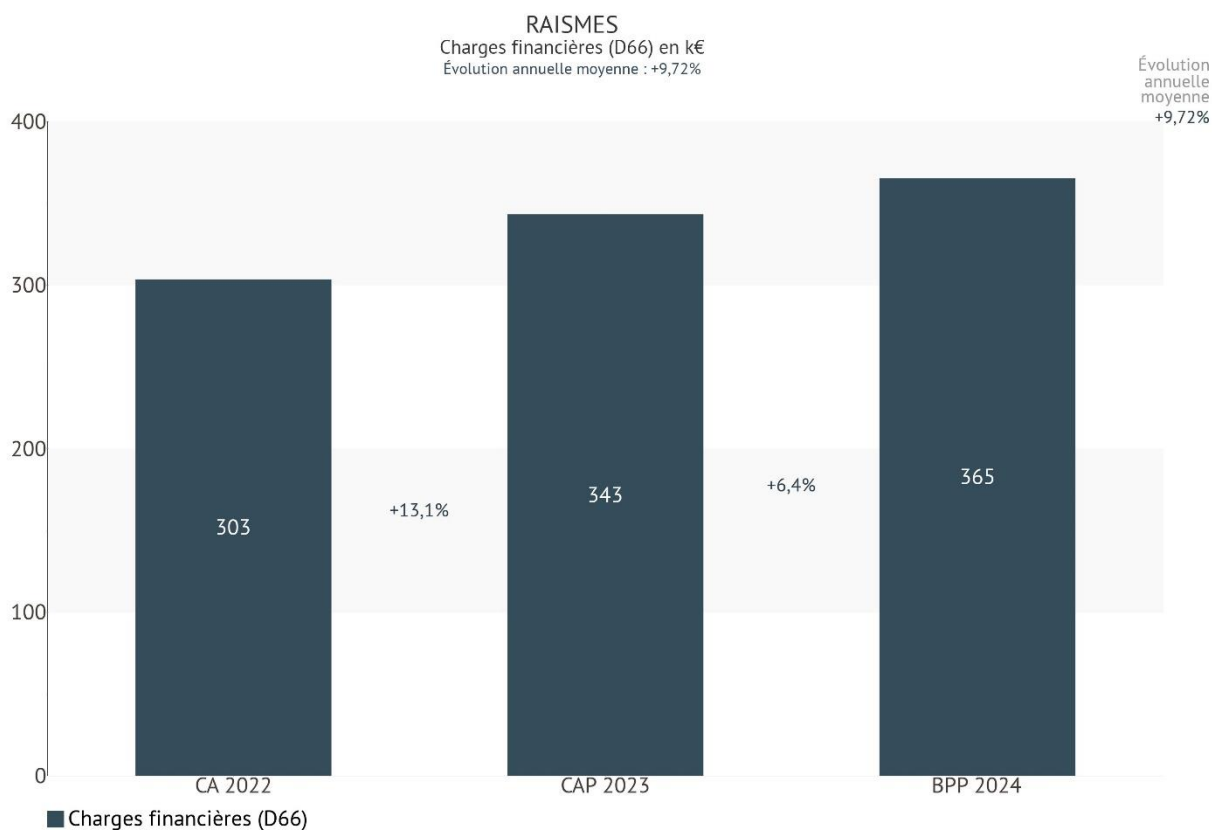
## Subventions (65)

Le subventionnement des associations représente la majeure partie du compte 65 (550 000 €). Les critères d'attribution ont été renforcés suite au rapport de la Cour des Comptes pour l'année 2023, prenant mieux en compte notamment les comptes d'épargne. Cet axe de politique publique demeure une priorité pour la ville en 2024.

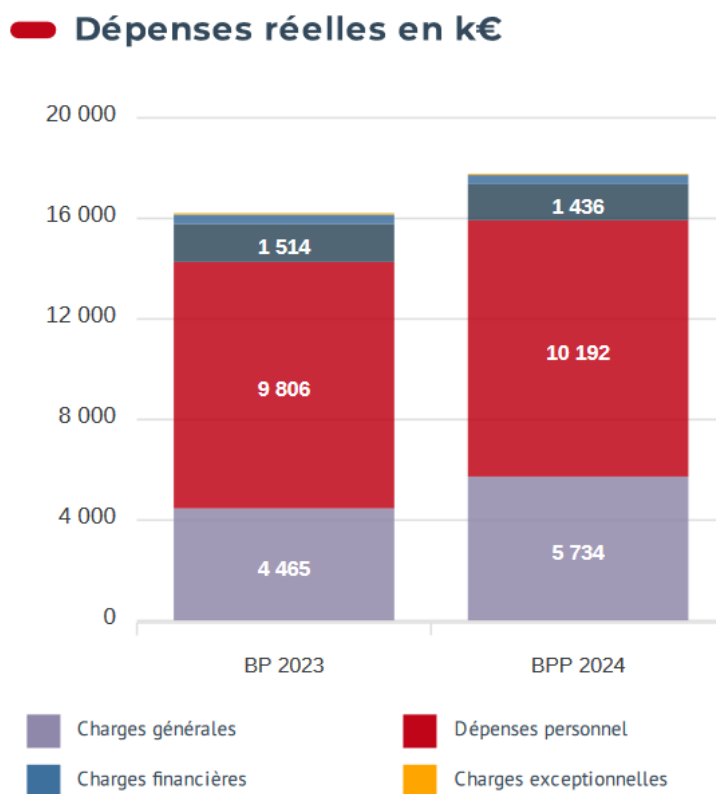
A noter que, cette année, le chapitre est en hausse car il accueille le transfert des dépenses de maintenances informatiques, précédemment incluses dans le chapitre 011.

## Intérêts de la dette (66)

Voir au point IV



## GRAPHIQUE RECAPITULATIF DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2023-2024



## d. Renforcer le suivi et la recherche des subventions d'investissement

Au regard de ses faibles capacités à développer une capacité d'autofinancement forte avec des données sociales et fiscales faibles, il est indispensable de développer une véritable culture de la recette.

Ainsi, la ville de Raismes obtient des taux de subventions excellents pour ses projets.

Ainsi, en investissement, le projet de rénovation de l'école Godeau a obtenu en 2023 près de 70 % de subventions publiques, Europe, Etat, Région, Département et Communauté d'Agglomération confondus.

Le parc du château Thibaut, projet 2023-2024, est financé quant à lui à près de 60% par la Région.

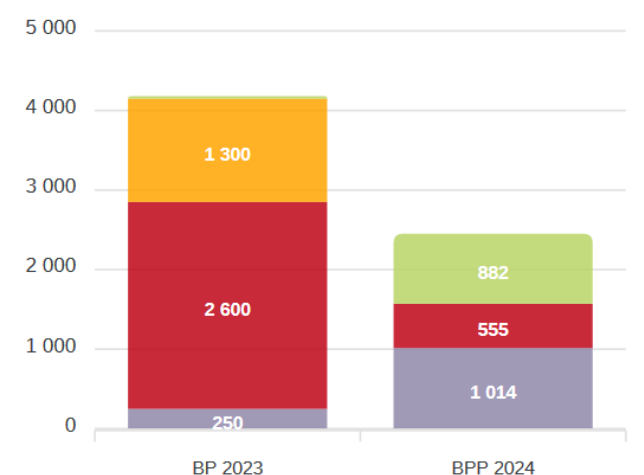
Les projets d'équipements des quartiers prioritaires sont financés à 50% par le FTU de l'Etat et les financements politique de la ville, en lien avec le CCAS.

Pour 2024, la ville requerra l'aide de l'Etat et de la Communauté d'Agglomération afin de financer notamment la maison des 1000 1ers jours ou encore la rénovation des salons d'honneur et mariage de la mairie.

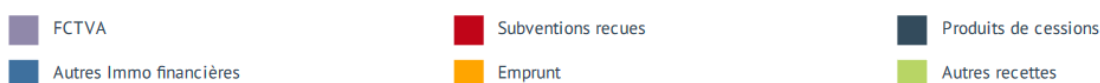
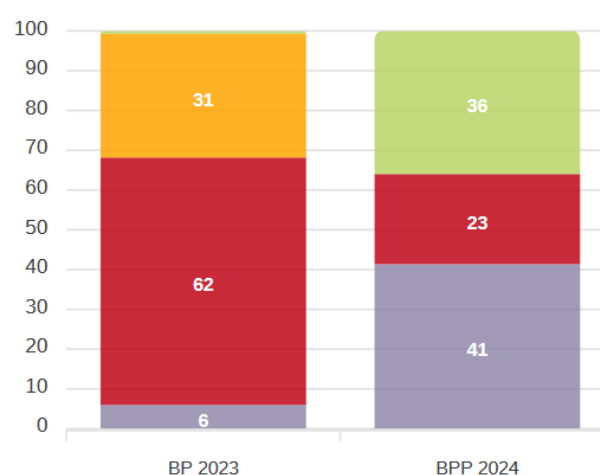
Des recettes liées à la cession de divers patrimoines communaux viendront en 2024 augmenter les recettes de la ville, pour faire diminuer les coûts d'entretien et des fluides.

La ville profitera également d'un exceptionnel reversement du FCTVA au regard du projet de rénovation de l'école Godeau principalement facturé sur 2023.

**Recettes réelles en k€**



**Recettes réelles en base 100**



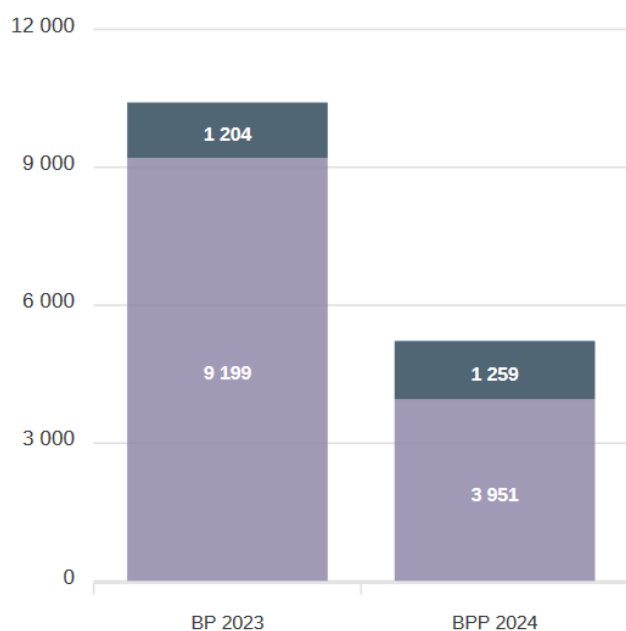
## e. Une politique d'investissement affirmée

2023 fut sans conteste l'année de la rénovation de l'école Godeau pour près de 7 Millions d'euros, financée comme rappelé plus haut à 70 %.

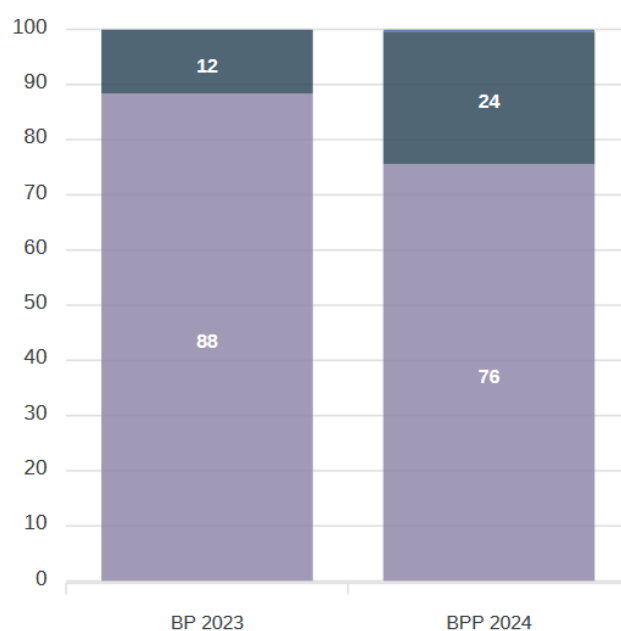
Pour 2024, les principaux projets proposés au Budget 2024 seront à destination de l'accueil des publics, pour une enveloppe globale de 3,9 M€ TTC:

- Maison des 1000 1ers jours
- Rénovation des salons d'honneur et mariage de la mairie
- Aménagement d'un accueil pour les Titres Sécurisés à la Maison des Services
- Rénovation "en chaises musicales" des différents lieux d'accueil CCAS, service scolaire et jeunesse, RPE et des associations, en vue de centraliser les services, optimiser la qualité de l'accueil aux publics, et réduire les coûts, énergétiques notamment.
- Rénovations de voirie
- Vidéosurveillance (Sabatier)
- Développement de la gestion différenciée

● Dépenses réelles en k€



● Dépenses réelles en base 100



■ Dépenses d'équipement brut

■ Subventions versées

■ Remboursement d'emprunt

■ Dépenses imprévues

■ Autres dépenses d'investissement

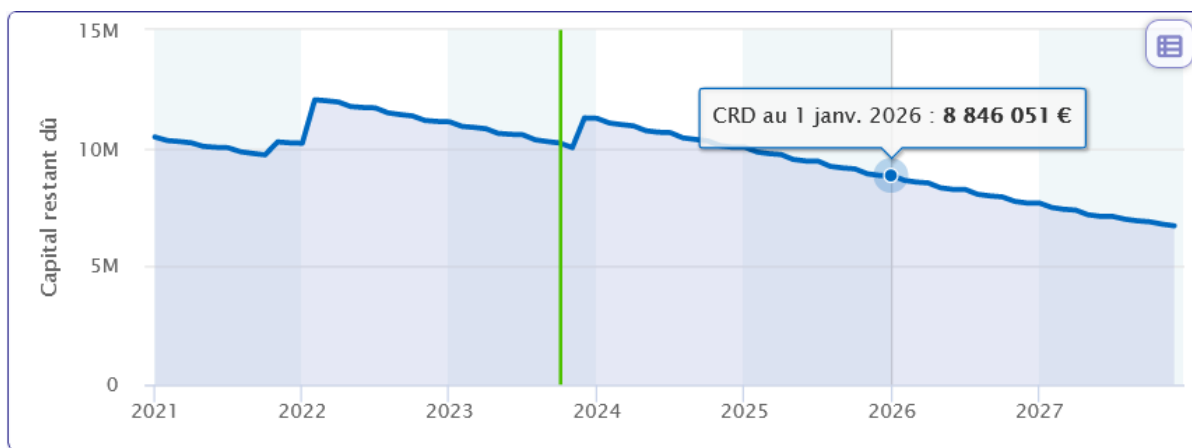


## IV. Une gestion maîtrisée de la dette

A mi-mandat, les orientations présentées dès 2020, et reprécisées à chaque ROB et Budget Primitif sont respectés. Ainsi, la ville a pu emprunter 4 Millions d'euros en 4 ans, tout en se désendettant sur le cycle d'un mandat.

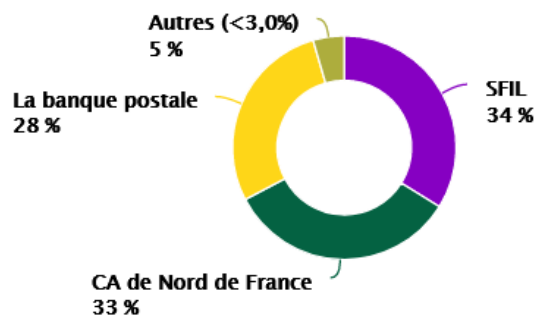
Le graphique ci-dessous illustre la baisse régulière du volume d'emprunt de la ville. Pour rappel, de 11 647 269 € au 01/01/2020, la ville affichera un Capital Restant Du au 01/01/2026 de **8 846 051 €** (source Taelys 2023)

Aucun nouvel emprunt n'est prévu pour la fin du mandat. Un emprunt de la SFL prendra fin en octobre 2024.

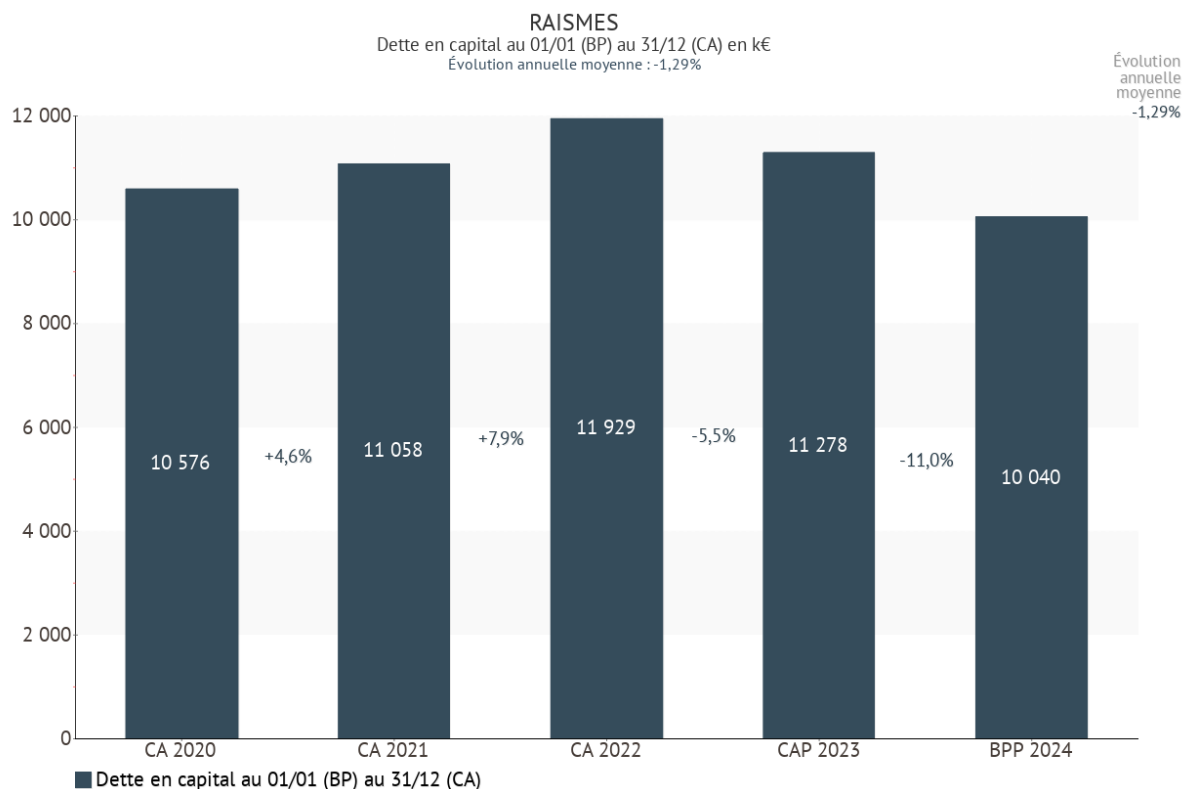


### TABLEAU DE REPARTITION PAR EMPRUNT, TAUX, ET FINANCEURS

Répartition par banque au 30/10/2023

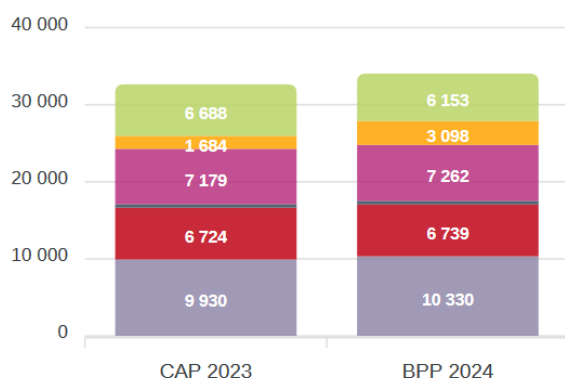


Contrepartie (nom officiel)	CRD	Exercice		Indexation	Date de début	Date de fin	Durée résiduelle
		Total des flux de l'année	Montant du contrat				
Société de Financement Local	75 001,77 €	77 204,20 €	1 000 000,00 €	Taux fixe à 4,67%	01/10/2004	01/10/2024	0,939726027
Société de Financement Local	43 143,42 €	19 733,07 €	314 945,58 €	Taux fixe à 4,99%	01/11/2007	01/02/2026	2,276712329
Caisse des Dépôts et Consignations	203 676,63 €	27 266,17 €	450 000,00 €	Taux fixe à 3,95%	01/08/2008	01/08/2033	9,778082192
Caisse des Dépôts et Consignations	90 000,00 €	27 998,05 €	360 000,00 €	Taux fixe à 4,10%	01/05/2012	01/05/2027	3,520547945
Caisse d'Epargne Hauts de France	166 846,72 €	38 715,04 €	436 000,00 €	Taux fixe à 3,97%	25/05/2013	25/05/2028	4,589041096
Crédit Agricole de Nord de France	640 000,00 €	111 570,00 €	2 000 000,00 €	Taux fixe à 4,51%	30/09/2006	30/09/2031	7,939726027
Crédit Agricole de Nord de France	1 895 149,36 €	152 895,32 €	2 700 000,00 €	Taux fixe à 3,89%	30/08/2010	30/08/2040	16,8630137
Crédit Agricole de Nord de France	877 177,31 €	139 558,84 €	1 800 000,00 €	Taux fixe à 4,72%	22/04/2011	22/04/2031	7,498630137
Société de Financement Local	49 306,29 €	22 518,06 €	359 937,87 €	Taux fixe à 4,93%	01/11/2007	01/02/2026	2,276712329
Société de Financement Local	1 240 172,25 €	105 379,48 €	1 870 000,00 €	Taux fixe à 3,85%	01/06/2009	01/06/2039	15,61369863
La banque postale	1 300 000,00 €		1 300 000,00 €	Taux fixe à 3,93%	22/11/2023	22/11/2038	15,09041096
Société de Financement Local	168 049,80 €	65 558,28 €	700 000,00 €	Taux fixe à 4,76%	01/05/2011	01/05/2026	2,520547945
La banque postale	367 500,00 €	73 937,50 €	700 000,00 €	Taux fixe à 1,00%	01/11/2018	01/11/2028	5,02739726
La banque postale	1 858 844,77 €	106 721,92 €	2 000 000,00 €	Taux fixe à 0,65%	01/02/2022	01/02/2042	18,28767123
La banque postale	642 207,11 €	37 278,80 €	700 000,00 €	Taux fixe à 0,63%	01/11/2021	01/11/2041	18,03561644
Société de Financement Local	634 152,33 €	92 551,96 €	1 478 431,62 €	Taux fixe à 3,87%	01/08/2006	01/08/2031	7,775342466
Société de Financement Local	1 241 983,54 €	359 485,36 €	5 013 286,80 €	Taux fixe à 4,17%	01/05/2006	01/05/2027	3,520547945
	<b>11 493 211,30</b>	<b>1 458 372,05</b>	<b>23 182 601,87</b>				

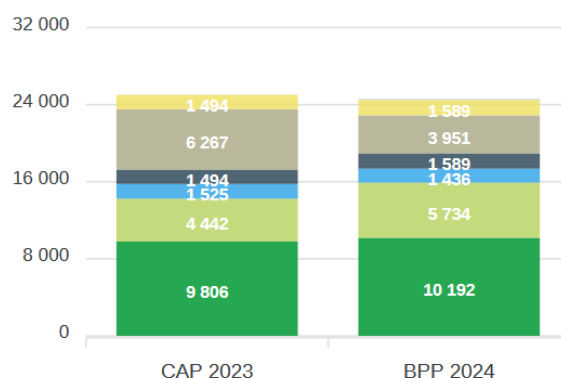


## EN RESUME POUR LES BUDGETS 2023 ET 2024 :

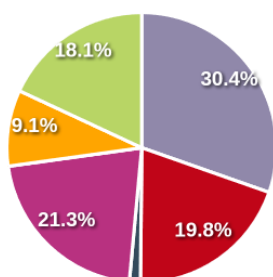
### D'où vient l'argent en k€



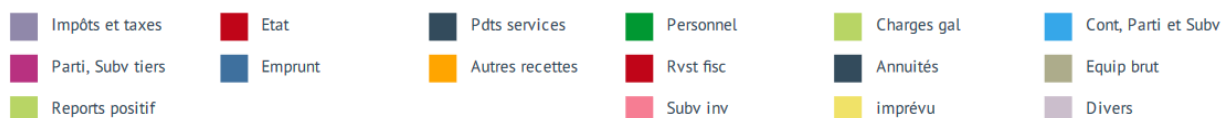
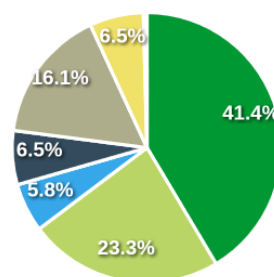
### Où va l'argent en k€



### D'où vient l'argent en % en 2024



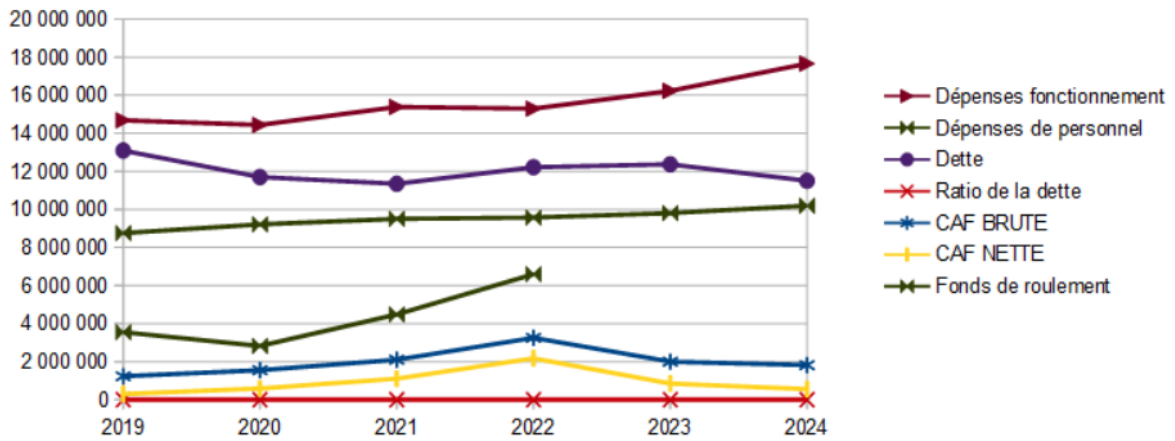
### Où va l'argent en % en 2024



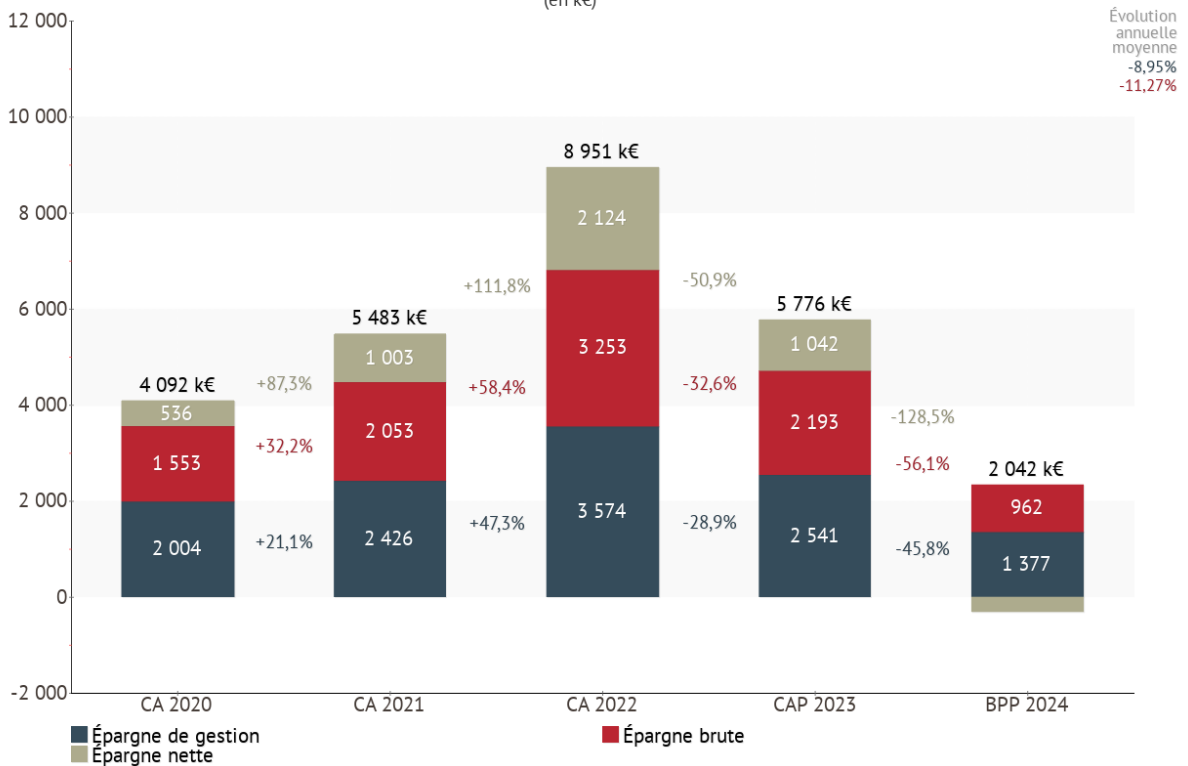
## ANALYSE DE CAF

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne strate
<b>Ratios</b>							
Dépenses fonctionnement	14 679 228	14 438 530	15 380 815	15 293 444	16 225 430	17 656 240	14 667 392
Dépenses de personnel	8 753 712	9 212 534	9 501 539	9 568 965	9 806 000	10 192 224	8 374 288
Ratio charges de personnel	59,63%	63,81%	61,78%	62,57%	60,44%	57,73%	57,09%
Dette	13 090 000	11 697 000	11 346 000	12 217 000	12 366 000	11 500 000	8 981 300
Ratio de la dette	11	8	5	4	6	6	4
CAF BRUTE	1 230 000	1 553 000	2 103 000	3 253 000	2 000 000	1 817 894	2 489 988
CAF NETTE	296 000	588 000	1 104 000	2 176 000	850 000	558 662	1 598 052
Fonds de roulement	3 548 000	2 822 000	4 482 000	6 594 000			4 719 828
Rigidité des charges					72,02%	73,78%	

### Evolution ratios



### RAISMES (en k€)



L'ensemble de ces illustrations et de ces données montrent une baisse des épargnes, brute, nette et de gestion.

En effet, l'impact de l'opération Godeau financé sur 18 mois, et dans l'attente de l'enregistrement effectif des subventions, fait chuter les taux d'épargne, qui remonteront progressivement dès le dernier trimestre 2024.

Le programme d'investissement pour 2024 et 2025 sera resserré, faisant place aux programmes indispensables et/ou subventionnés, afin de faire remonter l'épargne et pouvoir autofinancer de nouveaux programmes d'investissement dès 2026.

## V. Panorama des grands projets / actions pour 2024

**Grands Projets:** poursuite des travaux du parc Château Thibaut, gestion différenciée, zéro déchets

**Aménagement et Patrimoine :** rénovation du salon d'honneur et de la salle des mariages, rénovations des lieux d'accueil au public en « chaises musicales »,

**Etat-civil :** Aménagement d'un accueil pour les Titres Sécurisés à la Maison des Services

**Petite Enfance:** Maison des 1000 premiers jours

**Voiries:** 3 voiries sur 2024-2025, rénovation urbaine de Sabatier (Maitrise d'ouvrage CAPH avec financement partiel de la ville)

**Tranquillité publique :** Video protection quartier de Sabatier

**Culture:** médiathèque hors les murs, journées du mariage

**Evénementiel :** 13 juillet, fête de la musique

**Sport et santé :** running Raismes

**Seniors :** Programme aidants-aidés, réseau des bénévoles



## GLOSSAIRE

<b>BP :</b>	Budget Primitif Provisoire
<b>CA :</b>	Compte Administratif
<b>CAF :</b>	Capacité d'autofinancement (nette avec capital d'emprunt)
<b>CAP :</b>	Compte Administratif Provisoire
<b>CAPH :</b>	Communauté d'Agglomération Porte du Hainaut
<b>CRD :</b>	Capital Restant Dû
<b>DOB :</b>	Débat d'Orientations Budgétaires
<b>DETR :</b>	Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (aide à l'investissement versée par l'État)
<b>DGF :</b>	Dotations Globales de Fonctionnement
<b>DSIL :</b>	Dotations de Soutien à l'Investissement Local
<b>DSU :</b>	Dotations de Solidarité Urbaine
<b>FTU :</b>	Fonds de Travaux Urbains
<b>GVT :</b>	Glissement Vieillesse Technicité
<b>PTS :</b>	Projets Territoriaux Structurants (aide à l'investissement versée par le Département)
<b>ROB :</b>	Rapport d'Orientations Budgétaires